

Plan d'études Master of Law 2013

Tous les étudiants et toutes les étudiantes qui ont débuté leur Master of Law à Fribourg au plus tard au semestre de printemps 2023 intègrent en principe le *Master of Law 2013*.

Cours	ECTS
Cours semestriels à choix / Cours bloc	60 ECTS
<ul style="list-style-type: none"> - Chaque cours semestriel / cours bloc vaut 5 crédits ECTS. Il faut réussir 12 cours semestriels / cours bloc au total. - 10 ECTS peuvent être remplacés par des séminaires/travaux de séminaire ou par un travail de recherche. 	
Travail de master	5 ECTS
Séminaires	10 ECTS
<ul style="list-style-type: none"> - 2 séminaires à 5 crédits ECTS - Un travail (= travail de séminaire) est à rédiger lors d'un séminaire et compte avec une participation personnelle et active (p.ex. exposé oral) comme séminaire de 5 ECTS. - Un séminaire peut être remplacé par un travail de séminaire (le travail de séminaire est rédigé hors séminaire). - Les deux séminaires peuvent être remplacés par un travail de recherche (10 ECTS). 	
Crédits spéciaux	15 ECTS
<ul style="list-style-type: none"> - Peuvent être validés en tant que crédits spéciaux : des tutorats, des séminaires/travaux de séminaires supplémentaires, des Moot Courts, voir la liste des crédits spéciaux - Des cours semestriels à choix et cours bloc peuvent également être validés en tant que crédits spéciaux 	
TOTAL	90 ECTS

Les mentions du Master of Law 2013

1. Mention « bilingue »

Il est possible d'obtenir la mention « bilingue » avec le Master of Law. Celui ou celle qui désire obtenir cette mention, doit

- valider 35 ECTS dans la deuxième langue d'études et
- rédiger l'un des trois travaux écrits dans la deuxième langue. Ce travail est compté dans les 35 ECTS requis.

Les personnes ayant déjà obtenu la mention « bilingue » avec le Bachelor of Law sont dispensées de rédiger un travail écrit dans la deuxième langue, mais doivent tout de même valider 35 crédits ECTS dans la deuxième langue.

2. Mention « droit européen »

Celui ou celle qui désire obtenir la mention « droit européen » avec son Master of Law, doit

- valider 30 ECTS dans le domaine du droit européen (= 6 cours en droit européen) *et*
- rédiger l'un des trois travaux écrits (5 ECTS) dans le domaine du droit européen.

Seuls 15 ECTS sont pris en compte dans les 90 crédits ECTS obligatoires. Les 20 crédits ECTS restants comptent comme *prestations supplémentaires*. Celui ou celle qui souhaite obtenir le Master of Law avec la mention « droit européen » obtiendra un Master avec **110 crédits ECTS**.

La mention « droit européen » peut être obtenue indépendamment du fait que le Bachelor of Law ait été obtenu avec ou sans cette mention.

3. Mention « droit des religions »

Celui ou celle qui désire obtenir la mention « droit des religions » avec son Master of Law, doit valider 15 crédits ECTS dans le domaine du droit des religions comme suit :

- « Cours approfondi de droit des religions » (5 ECTS), obligatoire *et*
- Deux cours dans le domaine du droit des religions *ou* un cours dans le domaine du droit des religions et le travail de Master en droit des religions
- Celui ou celle qui débute avec la mention au niveau de Master, doit en outre suivre avec succès le cours « Introduction au droit des religions » (cours annuel, 6 ECTS).

Seuls 10 ECTS sont pris en compte dans les 90 crédits ECTS obligatoires. Les crédits ECTS restants comptent comme *prestations supplémentaires*. Celui ou celle qui souhaite obtenir le Master of Law avec la mention « droit des religions » obtiendra un Master avec **95 crédits ECTS**.

La mention « droit des religions » peut être obtenue indépendamment du fait que le Bachelor of Law ait été obtenu avec ou sans cette mention.